

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 386

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau et Mme Sas

ARTICLE 9 A

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Écologiste-NUPES vise à supprimer la disposition de l'article 9A qui prévoit d'intégrer, dans le rapport sur les besoins prévisionnels humains et financiers pour les missions de contrôle, d'expertise et de recherche en matière de sûreté nucléaire, le périmètre et les conditions de transfert des missions et des personnels de l'IRSN à l'ASN. Par cet amendement, nous réaffirmons notre opposition totale au projet gouvernemental de démantèlement de l'IRSN. Ce projet brutal aura pour conséquence la perte d'indépendance, de transparence et de compétences techniques de l'expertise de sûreté nucléaire et l'affaiblissement du dialogue avec la société civile sur les questions liées à la sûreté nucléaire.